



Union Patriotique



DU RHONE

BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs souscripteurs et associés

ADRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

38, Rue du Sergent-Blandan, LYON

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !
V. DE LAPRADE.

LES ADHÉSIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

38, Rue du Sergent-Blandan, LYON

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

RÉUNIONS DU COMITÉ

Par suite des réparations que subit actuellement l'immeuble Pelet, où se trouve notre siège social, 38, rue du Sergent-Blandan (réfection totale d'un mur, nécessitée par les démolitions du quartier de la Martinière), la réunion plénière mensuelle du Comité ne pourra y être tenue en février.

Le Président se réserve de convoquer le bureau du Comité, pour le cas de décisions à prendre d'urgence.

Notre vice-président, M. Balouzet, ancien régisseur des immeubles municipaux, a bien voulu se charger des démarches en vue d'assurer la défense de nos intérêts et de nous procurer un local provisoire.

Distinction honorifique

Notre collègue et ami, M. Félix Bal, vient de recevoir les palmes académiques; aucune distinction ne fut jamais plus justifiée.

Bien qu'ayant vaillamment combattu comme engagé volontaire en 1870-71, notre ami ne crut pas sa tâche terminée, et depuis plus de trente ans, il a consacré tout son dévouement aux œuvres utiles à la Patrie. Nous le voyons, encore actuellement, à la tête de toutes les Sociétés : tir, gymnastique, sauvetage, anciens militaires, secours mutuels, etc., de la ville de Givors.

Après avoir coopéré à la formation des tirs territoriaux des 102^e et 103^e régiments (Saint-Etienne et Montbrison), il fut en 1884, à Givors, sa nouvelle résidence, nommé président des *Carabiniers de Givors*, la plus ancienne Société du département du Rhône (fondée en 1866).

Capitaine au 109^e territorial, M. Bal organisa, sous la présidence du lieutenant-colonel Polonus, la Société de tir territorial de Givors.

Depuis l'Assemblée générale de 1901, M. Bal est membre du Comité de l'*Union Patriotique du Rhône*, dont il est un des plus anciens adhérents.

Au nom de ses nombreux amis, témoins de ses labeurs si méritoires, nous lui adressons nos bien cordiales félicitations pour la décoration qui lui a été enfin accordée.

Association de gymnastique de Lyon et du Rhône ANNÉE 1903.

Commission technique : MM. Lambrechts, Lesavre, Lapalu.

Commission de Tir : MM. Bédon, Piccoz, Romary, Cornu, Prudhomme, Buvier.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre la récente nomination d'officier d'académie de M. Guillet, le dévoué vice-président de la *Française de Lyon*, et nous lui adressons nos félicitations les meilleures.

DU PATRIOTISME

En viendrions-nous, en France, à ce que le mot « patriotisme » ne puisse plus être prononcé sans impliquer une tendance rétrograde, un esprit d'opposition au gouvernement de la République ?

En ce cas, le rôle de l'*Union Patriotique du Rhône* deviendrait singulièrement difficile et pénible, en raison même du but indiqué par ses statuts dont l'article 2 dit textuellement :

Son programme est :

1^o De propager et de fortifier l'idée du patriotisme, et pour cela, de créer et d'encourager les sociétés de tir, de gymnastique, d'études militaires, d'escrime où se préparent des soldats; les sociétés d'anciens militaires, les sociétés colombophiles, les sociétés de natation, de sauvetage, de secours aux blessés, et en général toutes les sociétés artistiques, littéraires et autres où s'entretiennent les sentiments de patriotisme, d'abnégation et de dévouement.

Si, comme une étoile voilée, le patriotisme a ses éclipses, l'expression qui le désigne ne sera jamais rayée du vocabulaire des hommes, pas plus, du reste, que les termes qui servent à nommer les auteurs de nos jours.

Est-ce qu'on apprend, nous disent certains, à aimer son père et sa mère ?

Oui, répondrons-nous sans hésiter, car le mouvement impulsif qui porte l'enfant à aimer ses parents a besoin d'être confirmé et justifié par la raison et la reconnaissance.

Par extension, on apprend aussi de la même façon à aimer sa patrie, à s'émouvoir, tout enfant, au récit de ses gloires et de ses deuils, plus tard, à concevoir toute l'étendue des obligations et des devoirs qu'on a envers elle.

Le souvenir des objets dont on ne parle jamais s'efface de la mémoire d'abord, du cœur ensuite.

Nous ne devons pas surexciter follement le sentiment du patriotisme, mais est-il plus sage de l'endormir ou de l'anesthésier ?

Entre ces deux extrêmes, il y a place pour un enseignement de la patrie digne et mesuré, ainsi que le comporte le sujet.

Sans vaine idolâtrie, sans frénésie ou nervosité, il est bon de créer pour la patrie un enthousiasme latent, qui doit avoir l'occasion de se manifester en certaines circonstances.

Voudrait-on, par exemple, supprimer les fêtes cantonales des Mobiles du Rhône, où l'on acclame les drapeaux tricolores de ces vaillants de l'année terrible, parce qu'on craindrait les suites de ces frissons reconfortants qui secouent par instants nos masses populaires ?

Voici, sur ce point, l'opinion du regretté Burdeau qui, tout en marquant ses préférences pour le patriotisme réfléchi — le nôtre — s'adressait en ces termes aux promoteurs de sociétés d'éducation physique :

« L'éducation physique doit se compléter par une éducation morale. Or, une éducation est incomplète si elle ne parle pas directement à l'imagination et au cœur. Notre race est sociable, elle est expansive ; elle aime à donner à ses sentiments une expression visible. Il lui faut des solennités, des réunions.

« Dans ces fêtes, lisez la déclaration des députés alsaciens-lorrains, quittant l'Assemblée nationale, après la signature des préliminaires de paix, et annonçant qu'ils garderont prête, auprès de leurs foyers, la place où reviendra s'asseoir un jour la France.

« Récitez le serment des jeunes soldats athéniens, promettant de ne pas laisser après eux la patrie diminuée, mais au contraire plus grande et plus forte.

« Et, si tout cela n'est pas assez pour enflammer les cœurs, chantez ces hymnes nationaux dont les paroles, si mal connues, sont la plus pure et la plus émouvante leçon de patriotisme ».

Cette brève citation de l'ancien député de Lyon, volontaire de 1870, affirme une fois de plus que la grande source, la source féconde des vertus civiques et militaires, du courage, de l'héroïsme, du dévouement, c'est l'amour profond de la patrie.

Mais il n'est pas de patriotisme sans symboles. A ceux que parait gêner la statue de Strasbourg, nous dirons : supprimez aussi tous les monuments patriotiques de la France, le *Quand même* et le Lion de Belfort, le groupe des Enfants du Rhône, les Plaques Commémoratives, etc., etc., si, sincèrement, vous considérez que l'impression dont leur aspect émeut profondément les âmes, soit dangereuse ou simplement inutile pour former les nouvelles générations.

Il n'y a pas de rodomontade ni de bravade à rappeler quelquefois à une nation comme la nôtre, qu'elle a un radieux passé, souvent consacré à la libération de l'humanité ; qu'elle a été abaissée et mutilée, mais que nous ne saurions considérer cette situation comme un arrêt irrévocable du Destin.

Le patriotisme vigilant du vieux Caton appelait sans

cesse l'attention des Romains sur les dangers dont les menaçait la puissante Carthage, Jeanne d'Arc entraînait jadis les Français à la délivrance d'Orléans, nous sera-t-il désormais interdit, dans la même pensée, d'évoquer les noms de Metz et de Strasbourg ?

Pendant les premières années qui ont suivi nos désastres, il était prudent de garder enfermée au fond de nos cœurs, l'image de l'Alsace-Lorraine, mais les temps sont bien changés. Nous avons le devoir de maintenir intact l'héritage de nos droits et de nos espérances, comme base essentielle de notre patriotisme, sans pour cela faire surgir l'imminence d'une collision, à laquelle nous devons cependant toujours être prêts, au milieu de l'Europe armée jusqu'aux dents.

Laissons les combinaisons ténébreuses aux peuples qui savent organiser secrètement des Vêpres siciliennes ou des Pâques véronaises. Elles sont tout à fait en dehors du caractère français.

Pourrions-nous, ainsi que les Allemands, marcher comme alliés et soldats dans leur sillage et calculer le moment propice d'une trahison comme celle de Leipzig ? Sommes-nous capables de garder pendant soixante ans des sentiments de haine comprimés et couvés par le feu d'une passion silencieuse et féroce ?

Nullement. Notre patriotisme est clair et rayonnant comme le soleil qui illumine notre sol national. Il sait s'affirmer simplement et noblement à la face du monde, sans s'accrocher toutefois, d'aucune abdication de nos droits intangibles. Nous voulons le respect de toutes les patries ; petites ou grandes, elles doivent être conservées dans leur intégrité absolue, et, c'est ainsi que nous exigerons, par réciprocité, le respect de la nôtre telle qu'elle sera rétablie un jour, si nous savons montrer de la persévérance et de l'esprit de suite.

La France a été, à maintes époques, le levier du progrès universel, l'instrument de l'affranchissement de peuples nombreux. Sa puissance est nécessaire au bien général de l'humanité, sachons veiller avec un soin persistant à sa conservation, à son développement.

Les hommes de la Révolution portaient fièrement l'épithète de « patriotes » que leur jetaient leurs adversaires, croyant ainsi les diminuer.

Le patriotisme n'est-il pas la flamme dont parle le poète, que le vent peut courber, mais qu'il ne saurait éteindre ?

VOIX D'OUTRE-TOMBE

Nul labour ne vous doit être grief (1) pour celui qui vous repaist et nourrit entre les vivans, et entre les morts vous reçoit en sépulture. Aussi, est force de dire que ceux qui sont des naturez, qui au besoing et pour le salut de leur pays n'efforcent leur pouvoir (2) et mieulx veulent soy laisser périr avec la chose publique que pour icelle soy exposer a peril. Donc, pourroit il sembler que la loi de nature seroit plus parfaitement accomplie es bestes que en nous autres, et que vous seriez trouvez plus des naturez qu'elles qui n'ont pas entendement de raison, quand les oyseaulx au bec et aux ongles defendent leurs nidz, et les ours et les Lyons guardent leurs cavernes à la force de leurs griffes et de leurs denz.

Alain CHARTIER (1386-1449)

(1) Pénible, du latin *gravis*.

(2) Ne tentent pas le suprême effort.

Vétérans des Armées de Terre et de Mer

1870-71

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES SECTIONS DU RHONE

Documents Officiels

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — En vertu de l'autorisation accordée par l'article 61 des statuts de la Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer, et en vue d'atteindre le but indiqué dans le paragraphe premier dudit article, les sections du Rhône, se groupent en une Fédération départementale.

ART. 2. — Le siège de la Fédération est à Lyon.

ART. 3. — Toute section de vétérans fonctionnant dans le département du Rhône a le droit de faire partie de la Fédération. Il lui suffira, pour être admise, de transmettre au Président de la Fédération un extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale dans laquelle la dite section a décidé d'adhérer à la Fédération, mention étant faite des noms et qualités des délégués chargés de la représenter.

ART. 4. — Chaque section sera représentée à la Fédération par deux délégués. Exception est faite pour la section de Lyon qui, en raison du chiffre élevé de son effectif, désignera quatre délégués.

Les délégués des sections, réunis en Assemblée générale, élisent, au scrutin secret, un Conseil d'administration de 15 membres nommés, au premier tour, à la majorité absolue et au second tour, à la majorité relative.

ART. 5. — Le Conseil d'administration nomme son Bureau, composé de: un président, quatre vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint.

ART. 5. — Le président est le représentant direct de la Fédération auprès de l'Administration centrale de la Société, auprès des autorités, et dans toutes les circonstances où elle sera appelée à figurer. Il dirige les débats dans toutes les assemblées et réunions. Il se concerta avec le secrétaire et le trésorier pour fixer la date et l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration. En cas d'absence, il est remplacé par le plus âgé des vice-présidents.

Le secrétaire est chargé de la correspondance, des convocations, de la rédaction des procès-verbaux et de la conservation des archives.

Le secrétaire adjoint remplace le secrétaire en cas d'absence. Il transcrit sur un registre spécial les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration.

Le trésorier est chargé de la partie financière de la Fédération; il assure la rentrée des cotisations et règle les dépenses; celles-ci ne peuvent être engagées qu'après un vote favorable du Conseil d'administration. Les titres de paiement doivent être visés par le président.

Le trésorier adjoint aide le trésorier dans ses fonctions, et le remplace en cas d'absence.

ART. 7. — Le Conseil veille à l'observation des statuts et à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale des délégués. Il délibère à la majorité des membres présents. Annuellement, il présente un rapport à l'Assemblée générale des délégués et rend compte de sa gestion.

ART. 8. — Le conseil élu à la formation de la Fédération est nommé pour une période de trois années. Cette période expirée, il sera renouvelable, annuellement, par tiers. Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 9. — L'Assemblée générale des délégués a lieu au moins une fois par an, antérieurement à l'Assemblée générale statutaire des sections. L'ordre du jour est fixé au moins quinze jours à l'avance par le Conseil d'administration, et communiqué à toutes les sections adhérentes à la Fédération.

Les délégués informent directement la section à laquelle ils appartiennent des décisions prises par l'Assemblée générale.

Toute question qui ne figurerait pas à l'ordre du jour ne peut être portée devant l'Assemblée générale, à moins que le Conseil d'administration décide qu'il y a lieu de statuer

d'urgence. Dans ce cas, le Conseil a le droit de suspendre la séance pour délibérer.

L'Assemblée générale délibère à la majorité absolue des votants.

Les discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites.

ART. 10. — Une section peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un membre d'une autre section muni d'un pouvoir régulier.

ART. 11. — La cotisation annuelle de chaque section est fixée à raison de 0 fr. 15 par membre. Ce chiffre pourra être modifié suivant les besoins. Les cotisations des sections sont acquittées en un seul versement effectué au mois de février de chaque année, entre les mains du trésorier. Chaque section fournit un état numérique certifié conforme aux contrôles, par le président, le secrétaire et le trésorier. Un reçu, détaché d'un livre à souche et constatant le versement, est remis aux sections par le trésorier de la Fédération.

Les sections qui auraient laissé passer l'année entière sans verser leur cotisation pourront être rayées de la Fédération, après une mise en demeure adressée par le trésorier, sous pli recommandé, un mois au moins avant la radiation.

La mesure de radiation ne dispense pas du paiement de la quotité arriérée.

ART. 12. — En cas de dissolution, les fonds sont répartis entre toutes les sections de Vétérans, au prorata des cotisations payées. La dissolution ne peut être prononcée que par une Assemblée générale des délégués, à laquelle les 2/3 au moins des sections seront représentées et à la suite d'un scrutin secret.

ART. 13. — Aucune modification ou adjonction ne pourront être faites aux présents statuts, sans avoir été discutées et adoptées en Assemblée générale des délégués.

SECTIONS AYANT ADHÉRÉ à la FÉDÉRATION

100 ^e Lyon	Président	Capitaine Balouzet.
247 ^e St-Forgeux	—	M. Coquard,
472 ^e St-Romain-de-Popey..	—	M. Cornu.
524 ^e Neuville-sur-Saône ...	—	M. Wissel.
538 ^e Grigny	—	M. Daupin.
583 ^e Oullins	—	M. Bachelard.
713 ^e Mornant	—	M. Guillermain.
717 ^e Messimy	—	M. Monvernay.
757 ^e Thurins	—	M. Toy.
825 ^e Anse	—	M. Poisard.
856 ^e Villeurbanne	—	M. Faure.
911 ^e Brignais	—	M. Rouillet.
917 ^e St-Cyr-au-Mont-d'Or..	—	M. Chrétien.
954 ^e Caluire et Cuire	—	M. Dubouis.
1029 ^e Francheville	—	M. Jacquet.
1057 ^e Yzeron	—	M. Ploton.
1064 ^e Vourles	—	M. Richard.
1177 ^e Soucieu-en-Jarret	—	M. Labbé.
1239 ^e St-Fons	—	M. Gillibert.
1266 ^e Belleville-sur-Saône..	—	M. Moreau.
1274 ^e Cours	—	M. Bauland.
1323 ^e Tassin-La-Demi-Lune.	—	M. Marin.
1357 ^e St Pierre-la-Palud	—	M. Marc Mangini.
1387 ^e Sourcieux-s.-l'Arbresle	—	M. Goutte.
1498 ^e Pierre-Bénite	—	M. Guillard.
1499 ^e Ampuis	—	M. Jasmin.
1514 ^e Ecully	—	M. Atuyer.
1515 ^e Chaponost	—	M. Dominget.
1562 ^e Thizy	—	M. Clément.

Les sections de Givors (n° 449) et de Vaulx-en-Velin (n° 870) ont donné une adhésion de principe, en attendant que la constitution d'une petite caisse leur permette d'acquiescer leur cotisation et de faire partie de la Fédération.

SECTIONS N'AYANT PAS ENCORE DONNÉ LEUR ADHÉSION

656 ^e L'Arbresle	Président	M. Jomard.
701 ^e Villefranche-s.-Saône..	—	M. Massard.
838 ^e St-Genis-Laval	—	M. Franck Ricard.
1178 ^e Vaugneray	—	N...
1208 ^e Le Bois-d'Oingt	—	M. Jolivet.
Pontcharra-s.-Turdine.	—	N...

1749 ^e St-Martin-en-Haut.....	Président	N...
1711 ^e Beaujeu	—	M. Ph. Devillaine.
1613 ^e Bourg-de-Thizy.....	—	N...
1669 ^e St-Apollinaire.....	—	M. Villard.
1685 ^e Amplepuis	—	M. Vincent Robin.
Vénissieux (sect. en form.)	Délégué	M. Chirat.
Chasselay (sect. en form.)	—	M. Cherer.

Le Conseil d'administration de la Fédération adresse un appel pressant aux sections qui ne lui ont pas encore fait parvenir leur adhésion.

Au moment où nous sommes appelés à prendre des décisions qui intéressent l'avenir même de la Société, il importe que les différentes questions à l'ordre du jour (adoption des nouveaux statuts, fixation de la quotité de la retraite, etc.), fassent l'objet d'une étude en commun. Ne restons donc pas isolés, groupons-nous, au contraire, pour défendre nos intérêts et faire prévaloir les justes revendications des sections de province.

100^e SECTION



Le Conseil d'administration de la 100^e section a tenu sa séance mensuelle, le mercredi 18 février, sous la présidence de M. le capitaine Balouzet, président.

M. le président a fait connaître qu'il a accepté de se rendre, dans quelque temps, à St-Symphorien-sur-Coise, pour présider une réunion préparatoire à la formation d'une section de vétérans dans cet important chef-lieu de canton.

Le Conseil s'est ensuite associé à une protestation d'un groupe de Vétérans lyonnais, contre les gratifications allouées par le Conseil général d'administration, au personnel du siège social.

Il a pris acte du dépôt d'une proposition tendant à la création d'une caisse de secours aux veuves des vétérans et sociétaires décédés. L'auteur de cette proposition, le camarade Gorret, sera entendu par le Conseil, dans sa prochaine séance.

Enfin, le Conseil a chargé son secrétaire d'écrire au siège social pour demander quelle suite le Conseil général d'administration entend donner au *referendum* qui a eu lieu au mois de novembre dernier et concernant le choix à faire entre les lois de 1898 et de 1902.

AVIS AUX SECTIONS

Les sections qui désirent faire insérer leurs communications dans le présent bulletin, sont instamment priées d'en faire parvenir le texte *avant le 15 de chaque mois*, à M. le capitaine Balouzet, président de la Fédération départementale, 29, rue de l'Enfance, à Lyon.

NÉCROLOGIE

La Société des Anciens Mobiles du Bois-d'Oingt, qui compte dans ses rangs un grand nombre de vétérans, vient d'être cruellement frappée par la mort de son cher président, M. Anatole Bedin, conseiller général du Rhône, ancien capitaine de Mobiles, à Belfort.

Les obsèques ont eu lieu à Ville-sur-Jarnioux, le 12 février dernier, au milieu d'un grand concours de population. Le char funèbre était précédé des enfants des écoles, des fanfares de Ville-sur-Jarnioux et de Theizé, des compagnies de sapeurs-pompiers du canton, de la Société des Anciens Mobiles du Bois-d'Oingt, avec son drapeau voilé de crêpe, entouré des membres du bureau : MM. Balouzet, président d'honneur; Caillot, vice-président et Bonnafay, trésorier.

De nombreuses couronnes avaient été offertes par le Conseil général du Rhône, les communes du canton du Bois-d'Oingt, les Anciens Mobiles du Bois-d'Oingt, les Anciens Mobiles du Rhône et les amis personnels d'Anatole Bedin.

Le deuil était conduit par MM. le Dr Nique et Ruby, gendre et beau-frère du défunt; venait ensuite : M. Balland, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet du Rhône; MM. Rosapelly, sous-préfet de Villefranche; Bonneval, député; plusieurs membres de l'Assemblée départementale, notamment MM. Lassalle, Lagrange, Perret, etc.; MM. Denis Clouzet, chef du secrétariat du Conseil général; Sonnery-Martin, ancien député; Jolivet, président de la section des Vétérans du Bois-d'Oingt; Aubert, agent-voyer en chef; Pipier et Ruby, agents-voyers d'arrondissement; Bernard, maire de Villefranche; le Conseil municipal de Ville-sur-Jarnioux; les délégations des municipalités du canton, etc.

Au cimetière, des discours ont été prononcés par M. le Dr Lassalle, conseiller général, qui a rappelé la part importante prise par Anatole Bedin aux travaux de l'assemblée départementale; par M. Bonneval, député, qui s'est fait l'interprète des regrets des populations; par M. le maire de St-Just-d'Avray, pays natal d'Anatole Bedin; enfin, par M. Balouzet, compagnon d'armes du défunt, président d'honneur des Mobiles du Bois-d'Oingt, président de la Fédération départementale des sections de Vétérans. M. Balouzet s'est exprimé en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS, MES CHERS CAMARADES,

A mes fonctions de président d'honneur de la Société des Anciens Mobiles du canton du Bois-d'Oingt, je dois le triste privilège de prendre la parole pour adresser un dernier et respectueux hommage à notre ancien compagnon d'armes, Anatole Bedin, président fondateur de la Société, que la mort impitoyable vient d'arracher à notre affection.

C'est avec un profond chagrin qu'au nom du Conseil d'administration, des membres de notre association et de la société des mobiles de Lyon dont je suis délégué, j'adresse un suprême adieu à notre président, et à sa famille en deuil, l'assurance de tous nos regrets, de nos vives sympathies et de la grande part que nous prenons à sa douleur.

Je ne rappellerai pas les états de service d'Anatole Bedin. Une voix plus autorisée et plus éloquente que la mienne vient de les retracer; je prononcerai cependant un mot sur Belfort, dont il fut un des plus glorieux défenseurs.

On ne peut rappeler cette page terrible de la guerre de 1870, sans évoquer en même temps le nom de celui qui n'est plus.

Tous les anciens combattants de 1870, tous nos sociétaires, anciens militaires et mobiles, étaient fiers d'avoir à leur tête le capitaine Bedin, aussi la nouvelle de sa mort les a douloureusement surpris et plongés dans la tristesse, car tous ils aimaient et estimaient leur président, le soldat patriote avec lequel ils ont si souvent combattu pendant les terribles journées du siège de Belfort.

Nous qui, à cette époque, le voyions fréquemment au milieu de nous, qui étions ses collègues et ses collaborateurs, nous avons pu, mieux que personne, apprécier son courage, la droiture de son caractère, sa courtoisie, sa bonté, sa modestie et sa sollicitude envers tous ses mobiles qu'il considérait, nous disait-il souvent, comme sa seconde famille.

Si le capitaine Bedin jouissait de l'estime de tous nos camarades, je puis ajouter qu'il avait la sympathie et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu.

Oui, Bedin, vaillant enfant du canton du Bois-d'Oingt, nous perdons en toi, non seulement le chef dévoué de notre Société, mais encore un bon camarade, un véritable ami. Saluons respectueusement sa dépouille, gardons précieusement sa mémoire et que la vie de notre regretté président soit pour nous un exemple et un guide.

Et nous, mobiles survivants de la néfaste guerre, inspirés par son souvenir et confiants dans les mêmes espérances, continuons notre œuvre de solidarité patriotique, car plus grande est la perte et plus pressant devient le devoir de ceux qui aiment la France et l'ont fidèlement servie comme vous. Aujourd'hui comme hier, rallions-nous autour de cet idéal national, l'amour du Drapeau.

En terminant, je m'adresserai à ce drapeau des mobiles, qui est le frère de ceux de notre grande armée, à ce drapeau qui symbolise notre Patrie bien-aimée et que le capitaine Bedin aimait tant, pour lui dire : Etendard de la France, incline-toi sur cette tombe ! Viens saluer de tes trois couleurs celui qui a si souvent combattu pour les défendre et qui avait gravé au fond de son cœur ces deux mots : « Honneur et Patrie » !

PETITE CORRESPONDANCE

Reçu le montant des abonnements de MM. Lacombe (*Ecully*), Rouillet, Métral-Rémy et Dumont (*Brignais*), Jacquet et Guigué (*Francheville*), Dampin et Pouig (*Grigny*), Faure (*Villeurbanne*), Moreau (*Belleville*). A tous ces amis, cordial merci.

Le Gérant : Auguste HESS.

Imp. P. LEGENDRE et C^{ie}, anc. Maison A. Waltener, Lyon